

A l'heure actuelle, le commerce extérieur du Canada est à un niveau sans précédent, et nos exportations au Royaume-Uni et aux pays du Commonwealth ont accusé cette année une hausse notable. De plus, grâce à l'expansion de l'économie, le nombre de Canadiens qui ont détenu un emploi cette année a été plus élevé qu'en aucune autre année précédente et le revenu de la main-d'œuvre atteint un nouveau sommet. Le Gouvernement reconnaît, cependant, que l'essor de l'économie nationale doit se maintenir à un rythme suffisant pour fournir des emplois au nombre sans précédent de personnes qui arrivent maintenant sur le marché du travail, ainsi qu'aux personnes déplacées par l'automatisation et par d'autres changements techniques.

Vous serez donc invités à approuver des mesures destinées à accroître immédiatement les occasions d'emploi, ainsi que des mesures qui constitueront une autre tranche importante du programme à long terme d'expansion nationale.

Parmi les premières mesures à prendre, le Gouvernement a déjà annoncé qu'il allait soumettre à votre approbation un autre programme plus étendu d'aide aux municipalités pour les travaux d'hiver; l'annonce de ce programme a déjà déclenché, à travers le pays, une activité intense à laquelle participent les gouvernements, à tous les échelons. Mes Ministres ont, de plus, déclaré leur intention de faire exécuter le plus de travaux fédéraux possible durant l'hiver. En vous engageant à approuver ces programmes, mes Ministres comptent bien que les provinces et les municipalités, les entreprises et les syndicats ouvriers, de même que tous les citoyens, ne ménageront pas leur collaboration et continueront leurs efforts pour fournir du travail à un plus grand nombre de Canadiens.

Afin que ne soit pas interrompu le programme de construction des hôpitaux dont on a un pressant besoin, il paraît opportun d'annoncer dès maintenant que le gouvernement a l'intention d'inviter le Parlement à prolonger les subventions fédérales à la construction d'hôpitaux pour une autre période de cinq années après l'expiration de la période actuelle qui se terminera en mars 1963.

Nous avons lancé pour l'hiver un autre programme spécial de construction domiciliaire; afin de stimuler la construction, les conditions régissant les prêts à l'habitation et à l'amélioration des maisons ont été modifiées dans le cadre de la loi actuelle sur l'habitation; en outre, vous serez priés de modifier cette loi afin d'améliorer encore les conditions des prêts hypothécaires. Vous serez également invités, afin d'abaisser encore le prix des logements à loyer modique et de combattre le délabrement urbain, à permettre à la Société centrale d'hypothèques et de logement de faire cause commune avec les autorités provinciales pour acheter, améliorer et louer des maisons existantes dans certaines zones déterminées de réaménagement urbain, comme cela se fait actuellement pour la construction et la location de nouvelles habitations.

La loi sur l'habitation dont vous serez saisis comportera aussi des dispositions autorisant la Société à consentir des prêts aux universités à l'égard des maisons pour étudiants, à des conditions analogues à celles qui s'appliquent aux entreprises d'habitation à dividendes limités.

La pollution des eaux du Canada constitue un grave problème pour beaucoup de municipalités; pour prévenir cet état de choses ou pour y porter remède, d'autres sommes considérables devront être consacrées à une saine expansion urbaine. Il vous sera donc proposé d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir aux autorités locales des prêts à longue échéance pour financer les programmes approuvés d'évacuation et de traitement des matières d'égout, jusqu'à concurrence des deux tiers du coût de ces programmes et à des conditions semblables à celles des prêts consentis aux entreprises d'habitation à dividendes limités. Afin de favoriser de façon spé-